

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CLUB DE CANOË KAYAK DE CERGY PONTOISE**

-
ANNEXE
-

Les documents évoqués dans le règlement intérieur du Club CKCP, sont regroupés dans cette annexe.

- 1 / Autorisation Parentale pour l'inscription des mineurs
- 2 / Autorisation Parentale pour l'entraînement des compétiteurs mineurs en autonomie
- 3 / Gestion des frais de déplacement avec le Camion

CANOË KAYAK CERGY PONTOISE
Siège : Île de Loisirs de Cergy-Pontoise
rue des etangs – CS 70001
95000 CERGY-PONTOISE Cedex

Mail : ck_cergy.pontoise@yahoo.fr

Site : <https://ckcergypontoise.fr>

N° d’Affiliation FFCK : 95.06
N° agrément DDJS 95-91-S-30 du 05-09-1991
N° de Déclaration Préfecture : 09951 du 16/01/1991
Parution J.O n°6 du 05/09/1991
RNA : W953000518
N° d’Affiliation ANCV : 564891
N° SIRET : 44054001100036
APE : 9312Z

Annexe 1 :

INSCRIPTION

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné(e), M., Mme, Mlle (1)

père, mère, tuteur légal (1) de l'enfant :

1) atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger (Article 3 - Arrêté du 4 mai 1995).

2) autorise mon enfant à participer à toutes les activités du club et tous types de navigations (école de pagaie - course en ligne - randonnées - rivière - mer - compétition si le certificat médical le mentionne) compatibles avec son niveau.

Je m'engage à m'assurer au préalable que ces activités sont organisées en présence de personnes habilitées à l'encadrement de mineurs. Dans le cas contraire, la responsabilité du club ne pourra être engagée en cas d'accident.

3) autorise le responsable du groupe à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence nécessaire, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins. Je m'engage également à rembourser les frais médicaux et d'hospitalisation éventuels, s'ils ont été avancés par l'association.

4) reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la base de loisirs relatif aux conditions de navigation sur les étangs (document remis avec la fiche de renseignements). En particulier, avant de déposer leurs enfants mineurs au club, les parents doivent s'assurer qu'un responsable est bien présent pour les accueillir et se renseigner sur l'heure de fin des activités. La responsabilité du club commence à la remise du mineur au responsable au point de rendez-vous devant l'accueil nautique, et s'arrête lorsque le mineur quitte le lieu de l'activité encadrée.

Les mineurs non accompagnés sont sous la responsabilité du club durant les horaires de l'école de pagaie fixés au paragraphe 2, après enregistrement de leur présence sur le registre.

(1) Rayer les mentions inutiles

Fait à _____ le _____

Signature

CANOË KAYAK CERGY PONTOISE
Siège : Île de Loisirs de Cergy-Pontoise
rue des étangs – CS 70001
95000 CERGY-PONTOISE Cedex

Mail : ck_cergy.pontoise@yahoo.fr

Site : <https://ckcergypontoise.fr>

N° d'Affiliation FFCK : **95.06**
N° agrément DDJS 95-91-S-30 du 05-09-1991
N° de Déclaration Préfecture : 09951 du 16/01/1991
Parution J.O n°6 du 05/09/1991
RNA : **W953000518**
N° d'Affiliation ANCV : 564891
N° SIRET : **44054001100036**
APE : **9312Z**

Annexe 2 :

ENTRAINEMENT COMPETITEUR MINEUR

Autorisation Parentale de navigation en autonomie

Je soussigné(e)

Père, mère, tuteur de.....

Licence n°.....

Inscrit(e) sur la liste de compétiteurs 2021-2022 du CKCP

atteste l'autoriser à naviguer sans encadrement en dehors des horaires d'ouverture du club dans le cadre de son entraînement sportif.

1 / le jeune respectera les consignes précises de son encadrant référent : (nom du cadre)

Navigation possible si, et seulement si, groupe de (nombre) compétiteurs sur l'eau en même temps.

2 / le jeune respectera le règlement intérieur qui précise que :

3-3 / Registre d'activités

Un registre d'activités est ouvert au Club.

Chaque responsable d'activité doit y inscrire les noms des participants.

Chaque licencié qui vient naviguer avec le matériel du Club, ou son matériel personnel, doit y inscrire la date et son nom.

Il doit mentionner dans le registre tout problème constaté sur le bateau utilisé.

3-7-2 / Accès aux locaux et règles d'utilisation des locaux

La propreté des lieux et le respect de l'environnement doivent être une préoccupation de tous.

Est strictement interdit le dépôt des vélos, sacs à dos, affaires et documents personnels dans le local.

L'assurance du Club ne couvre pas la disparition ou la dégradation des biens personnels.

L'usage des vestiaires du centre nautique est obligatoire pour tous.

Des casiers individuels ou collectifs sont mis à disposition dans les vestiaires.

Les casiers individuels fonctionnent avec une pièce de 1 euro.

Pour le casier collectif, une clé est remise par l'agent d'accueil de la base nautique. Elle doit impérativement être restituée à l'agent d'accueil après la fermeture du placard.

Le centre nautique est fermé de 12h à 13h30. Les utilisateurs doivent s'assurer de la possibilité de récupérer leurs effets.

3-7-2-2 Les compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs peuvent accéder au local pour s'entraîner à la condition expresse qu'ils ne naviguent pas seuls et indiquent leur créneau d'entraînement.

Ils se procurent une clé du local auprès d'un responsable désigné et la lui restituent après l'entraînement.

CANOË KAYAK CERGY PONTOISE
Siège : Île de Loisirs de Cergy-Pontoise
rue des etangs – CS 70001
95000 CERGY-PONTOISE Cedex

Mail : ck_cergy.pontoise@yahoo.fr

Site : <https://ckcergypontoise.fr>

N° d'Affiliation FFCK : **95.06**
N° agrément DDJS 95-91-S-30 du 05-09-1991
N° de Déclaration Préfecture : 09951 du 16/01/1991
Parution J.O n°6 du 05/09/1991
RNA : **W953000518**
N° d'Affiliation ANCV : 564891
N° SIRET : **44054001100036**
APE : **9312Z**

Dans le cadre des conventions entre la région, le Club, le compétiteur, les compétiteurs Haut Niveau mineurs sont autorisés à accéder au local le week-end ou la semaine pour maintenir leur niveau sportif à la condition expresse qu'ils n'incluent aucune autre personne à leur groupe. Ils se procurent une clé du local auprès d'un responsable désigné et la lui restituent après l'entraînement.

NB: Les adultes désignés s'engagent à ne pas faire de double de la clef, à ne la prêter a personne d'autre que les compétiteurs et à respecter le règlement intérieur du club. Ils s'engagent à restituer cette clef quand ils n'en ont plus nécessité ou à la demande du bureau.
Les jeunes compétiteurs s'engagent à ne pas faire de double de la clef, à ne la prêter a personne et à respecter le règlement intérieur du club.

Fait à.....le.....

NOM et signature du cadre référent :
Consignes complémentaires du cadre, le cas échéant.

Signature du parent,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du jeune
précédée de la mention « lu et approuvé »

CKCP - Frais déplacement Camion

Déplacement en Île de France = moins de 200 Km aller/Retour :

Participation de tous, sauf R1 et parent (+ son enfant) ou accompagnateur non-navigant.
= 5 euros par personne.

Si plus de 9 personnes : un ou plusieurs véhicules sera nécessaire. La (ou les) personne accompagnant avec son véhicule personnel se verra rembourser de son carburant.
Carburant aux frais du club (départ réservoirs pleins, paiement par le club du plein au retour).

En pratique : Faire le plein du camion, au départ si nécessaire, puis au retour.
Mettre le(s) ticket(s) dans la boîte aux lettres à côté du bureau, et faire un mail au club à l'attention de la trésorière, pour le remboursement.

Déplacement autre :

Frais de déplacements :
Réservoirs remplis avant le retour au club.
25cts par Km parcouru, pour le Camion et pour le véhicule personnel accompagnant le cas échéant.

Seul ceux qui naviguent payent :

- en Kmer, tout le monde.
- avec les jeunes, pas les encadrants ou parent accompagnant ou juge

Le montant total dépensé (Carburant, péages, frais Km) est divisé par le nombre total de navigants.
Le club paie la part déplacement du R1.

Le/la R1 avance et calcule les frais. Il se fait rembourser par les participants.
Il rembourse la part à l'éventuel véhicule personnel accompagnant
Il donne au club la part des frais kilométriques.
Il/elle fournit le détail du calcul des parts à la trésorière, qui rembourse les frais dus au R1.

Entretien du camion :

Déplacement au garage, achat de matériel, révision etc... : au frais du club

CANOË KAYAK CERGY PONTOISE
Siège : **Île de Loisirs de Cergy-Pontoise**
rue des etangs – CS 70001
95000 CERGY-PONTOISE Cedex

Mail : ck_cergy.pontoise@yahoo.fr

Site : <https://ckcergypontoise.fr>

N° d'Affiliation FFCK : **95.06**
N° agrément DDJS 95-91-S-30 du 05-09-1991
N° de Déclaration Préfecture : 09951 du 16/01/1991
Parution J.O n°6 du 05/09/1991
RNA : **W953000518**
N° d'Affiliation ANCV : 564891
N° SIRET : **44054001100036**
APE : **9312Z**